

PUISSANCE DU CANADA,  
Province de la *Colombie Britannique.* }

“ Election regulation Act, 1871.”

CERTIFICAT DE L'OFFICIER-RAPPORTEUR

(Devant être annexée au bref, sec. 84.)

Je certifie par le présent que selon le bref d'élection ci-joint et à moi adressé, j'ai fait en sorte qu'une élection eût lieu dans le district électoral de *Yale*, et que les électeurs de ce district ont élu *Edgar Dewdney* député à la Chambre des Communes du *Canada*.

Daté ce 24<sup>me</sup> jour de février mil huit cent soixante-quatorze.

P. O'REILLEY,

Officier-Rapporteur, Dist. Elec., de *Yale*.

Vraie copie.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le *Canada*.

VICTORIA, 26 février 1874.

Bref, rapport,  
commission,  
récapitulation  
des votes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le bref d'élection et d'autres documents indiqués en marge, concernant l'élection d'un député aux Communes du *Canada*, pour le district électoral de *Yale*, province de la *Colombie-Britannique*.

Vu la distance du lieu de la mise en nomination, il n'est encore rien venu de quatre divisions de votation, et je ne m'attends pas à recevoir les boîtes à scrutin, etc., de ces divisions avant la fin de mars, et alors j'enverrai immédiatement un rapport supplémentaire tel que le prescrit M. *Dorion* par ses télégrammes des 4 et 9 février; mais étant informé qu'il n'y a dans le district de *Kootenay* que 47 électeurs tout rapport subséquent ne pourra nuire en rien à l'élection de M. *Dewdney*, vu qu'il a obtenu une majorité de soixante-six.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur

P. O'REILLEY,

Officier-Rapporteur.

R. POPE, Ecr.,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le *Canada*.

Vraie copie.

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le *Canada*.